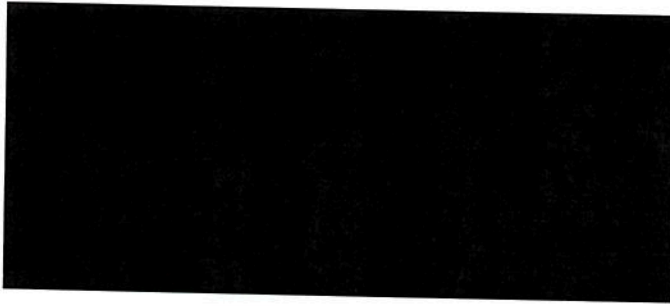


Le 23 juillet 2015

Stella Loney
Directrice principale – Environnement
et affaires corporatives
20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4



N/Référence : C-4800

Objet : Demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) (ci-après *Loi sur l'accès*)

Monsieur,

Nous donnons suite à votre courrier électronique du 23 juin 2015 dans lequel vous nous demandez des informations concernant le déploiement des compteurs de nouvelle génération.

Nous vous informons que le nombre de plaintes reçues de clients est de 403 au 31 mars 2015, de 831 pour l'année 2014 et de 320 pour l'année 2013. Ces informations sont accessibles à la page 15 du *Suivi du projet Lecture à distance au 31 mars 2015* déposé à la Régie de l'énergie sur son site à l'adresse suivante : http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/Suivis/SuiviD-2012-127_D-2014-101/HQD_SuiviD-2012-127_D-2014-101_30avril2015.pdf.

Le nombre total de clients qui se sont prévalus de l'option de retrait et qui ont un compteur non communicant installé est de 23 816 au 31 mars 2015. Ce nombre était de 3 577 au 31 décembre 2013 et de 13 226 au 31 décembre 2014. Cette information est accessible à la page 14 du *Suivi du projet Lecture à distance au 31 mars 2015*.

Au 31 mars 2015, le Distributeur avait procédé à l'installation de près de 2,9 millions de compteurs. Le nombre cumulatif de compteurs installés est de près de 1 million en 2013, d'environ 1,5 million en 2014 et de 350 000 au 31 mars 2015. À cet effet, nous vous référons à la page 6 du *Suivi du projet Lecture à distance au 31 mars 2015*. Le statut des zones de déploiement est disponible aux pages 6 et 7 de ce même document.

Quant au nombre d'accidents recensés, nous comprenons que cette partie de votre demande concerne les cas d'incendie pour lesquels les compteurs de nouvelle génération auraient été mis en cause. Or, après vérification de chacun des cas allégués, nous vous informons que les compteurs de nouvelle génération ne sont nullement la cause de ces incendies.

Par ailleurs, le Distributeur prévoit des coûts totaux de 984,2 M\$, soit un écart favorable de 13,8 M\$ par rapport aux coûts totaux autorisés pour l'ensemble du projet de 998,1 M\$. Pour plus d'informations sur les coûts prévus et réels du projet, nous vous référons aux pages 8 et suivantes dudit *Suivi du projet Lecture à distance au 31 mars 2015*.

En ce qui concerne le nombre de ressources engagées pour la phase 1 du projet, nous vous référons à la page 13 du document *Projet Lecture à distance phases 2 et 3* déposé à la Régie de l'énergie et accessible sur leur site à l'adresse suivante : http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/231/DocPri/R-3863-2013-B-0004-Demande-Piece-2013_10_28.pdf
Pour la phase 2 du projet, le nombre de ressources est du même ordre que pour la phase 1.

Quant aux gains d'efficacité attribuables au projet de lecture à distance, nous vous référons à la page 13 du *Suivi du projet Lecture à distance au 31 mars 2015*. D'autres informations à ce sujet sont disponibles sur le site Web de la Régie de l'énergie et sur le site Web d'Hydro-Québec à l'adresse suivante : <http://compteurs.hydroquebec.com/>.

Enfin, nous vous informons qu'Hydro-Québec déposera dans les prochaines semaines son prochain suivi trimestriel du projet Lecture à distance.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,



Stella Leney

p. j.